

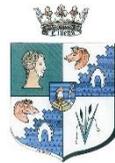
LETTRE D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr

www.mairie-civens.fr



FEVRIER 2018

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

Ordre du jour.

-Communauté de Communes, restitution aux communes de la compétence voirie.- Installation de panneaux photovoltaïques salle associative - Plan de formation CNFPT 2018-2020 - Legs Laffay - Décision modificative assainissement - Questions diverses.

-Restitution et prise de la compétence voirie.

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes de Forez Est dispose de la compétence voirie. Cette compétence a effectivement été mise en œuvre par les ex-communautés de communes de Balbigny, Collines du Matin et Forez en Lyonnais. Cette compétence ne sera plus exercée au 1er janvier 2018 par la CCFE. Forez-Est a décidé, par délibération du 12 juillet 2017 de restituer aux communes la compétence voirie.

-Legs Laffay

Rappel : Monsieur Jean-Baptiste Laffay, par testament remis à l'étude de Maître Jouve, notaire à Feurs, le 25 février 1958, a créé pour la commune de Civens, deux prix de vertu. Après propositions du CCAS et du Conseil Municipal, le conseil, par vote à bulletins secrets, désigne trois bénéficiaires du legs pour moitié, la seconde moitié revenant à la Cuma de la Côte. (Nous avons consacré un article à M Laffay sur le bulletin 2013).

-Installation de panneaux photovoltaïques

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la future salle des Associations. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. A cet effet, il convient de préciser les conditions d'intervention du SIEL : Par transfert de compétences de la commune, il est chargé des études et de la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les éventuelles subventions. La commune transfère la compétence optionnelle «Équipement/ Production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque » pour une durée de 6 ans à compter de la date de délibération. Le SIEL reste ensuite propriétaire du générateur pendant 20 ans, et en assure l'entretien. Le coût du projet actuel peut être estimé à 60 000 € HT, financé en totalité par le SIEL, sans participation de la commune.

Sécurité.

Chemin piétonnier en bordure de la RD10

Nous avons signé des conventions d'achat avec les propriétaires des terrains concernés. Nous avons acquis environ 1 300m², nous prenons en charge les frais de géomètre et de la rédaction des actes administratifs. Le chemin fera 550 mètres de long par 3 mètres de large. Il sécurisera les enfants et accompagnateurs aux heures de

sorties scolaires, et les promeneurs également. Les travaux débiteront avant la fin de l'année.

Vitesse dans le bourg.

La limitation de vitesse à 30 km/h n'est pas respectée par certains automobilistes ou motos. Cela met en danger les piétons à proximité de l'école et des commerces. La commission voirie et le conseil ont proposé, afin de diminuer la vitesse, de réaliser un plateau traversant sur la RD10 en direction de Pouilly. Le plateau est en place depuis quelques semaines.

Le second point noir se situe sur la RD59 en direction de Rozier en Donzy.

Le plateau traversant à la hauteur de l'ancienne salle des fêtes ne dissuadait pas les automobilistes de réduire leur vitesse. Les pentes de ce rampant ont été accentuées en tenant compte des normes en vigueur.

Nous espérons que le résultat sera à la hauteur de nos attentes. Une importante campagne de marquage routier a été effectuée pour sécuriser les voies et les carrefours de la commune. De nouveaux régimes de priorités sur les voies communales ont été décidés, la signalisation verticale a été mise en place. Le marquage au sol a été réalisé à 22 endroits différents. La réfection de l'enrobé, route de Rozier est prévue par le Département en 2019. Un aménagement plus général avec rétrécissement de chaussée est envisagé pour environ 25 000€. Le conseil approuve.

Evaluation des charges transférées à la Communauté de Communes de Forez-Est.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.) a évalué les charges transférées relatives à la compétence « promotion du tourisme » qui est devenue intercommunale depuis le 1er janvier 2017. Pour Civens, le total des charges transférées s'élève à 5 756.22 € (moyenne sur trois années). Cette somme sera déduite de nos attributions de compensation. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ce montant de charges transférées pour la compétence « promotion du tourisme ». Cette délibération est adoptée : 15 voix pour

Antenne 4G ou 5G

Le trafic mobile sera multiplié par 8 à 10 d'ici 2020 en France, selon les estimations. Les équipementiers, les opérateurs et les autorités prennent donc des dispositions. La principale piste d'amélioration est la 5G, qui inaugure une nouvelle technologie de transmission, mais consiste aussi à densifier fortement le réseau d'antennes. Les entreprises de la zone des places se plaignent d'un réseau très faible. M le Maire demande au conseil l'autorisation d'entreprendre une démarche pour l'installation d'une antenne sur notre territoire. Le conseil valide 13 pour, 1 contre, 1 abstention

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2017

Ordre du jour.

-Statuts Communauté de Communes de Forez-Est - Contribution des communes adhérentes aux charges du

Plans eaux usées et eaux pluviales.

Le cabinet Pigeon-Toinon a réalisé un plan de recollement des eaux usées et eaux pluviales afin de l'annexer à notre PLU et le mettre en ligne. Les exploitants ont l'obligation d'inscrire leurs réseaux sur le guichet unique (<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>) et de définir les zones d'implantation des ouvrages. Nous sommes exploitant de notre réseau d'assainissement est inscrit sur le site. Mais nous n'avons pas de plan au bon format à intégrer au site. Ces plans seront donc très utiles pour l'instruction des documents d'urbanisme.

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2018

Ordre du jour.

-Adhésion SAGE -Convention avec Mme Bouchet - Subvention DETR - Subventions 20018 aux associations -Tour du Roannais cycliste - Organisation temps scolaire - Questions diverses

INFOS.

Le Centre d'incendie et de secours de Rozier en Donzy nous communique :

Une campagne de recrutement pour devenir sapeur pompier au Centre d'Incendie et de Secours de Rozier en Donzy est lancée sur votre commune. Toute personne majeure et désireuse de s'investir dans cette fonction « femme ou homme » peut le faire, la limite d'âge restant très large. Les délais d'intervention pour se rendre sur Rozier restent acceptable sur la partie mitoyenne (le village, Randan, les Bleuets, la Chênaie, Goutte Fougère, les Barraques.). La caserne de Rozier a déjà testé cette expérience sur du personnel civensois, ce qui s'est avéré très viable. Une section JSP (jeunes sapeurs pompiers) peut prendre également des jeunes de Civens à partir de 14 ans, formation sur 3 ans en vue de devenir Sapeur Pompiers.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact.

Chef de centre 06 07 30 45 89

Mail chefrozierdonzy@SDIS42.FR

Adjoint Chef de Centre 06 77 14 28 97

Une aide de la Communauté de COMMUNES Forez-Est Territoire à énergie positive pour la croissance verte.



« PÉDALEZ BRANCHÉ » : jusqu'à 250€* offerts pour l'achat d'un VELO ELECTRIQUE.

*25% sur le prix d'achat HT, hors accessoires, plafonnés à 250€. Offre valable jusqu'au 30 juin 2018 dans la limite de 400 vélos.

Local presbytère.

Christophe Guillaume avait émis le souhait que le local sous le presbytère soit loué à une profession libérale.

Un cabinet infirmier s'est installé le 2 janvier, 2 place du belvédère. Elisabeth Barjon et Gaëlle Gagnaire vous proposent deux modes d'intervention : à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer, au cabinet sur rendez-vous. Téléphone Elisabeth Barjon tél 06-65-05-36-06 ou 04-77-28-68-02. Gaëlle Gagnaire Tél 06-37-53-91-10

L'info ci-dessus n'a pas pour vocation la promotion du cabinet. Son but est d'informer les patients sur les soins pratiqués par le cabinet infirmier.

Construction de la maison des Associations.

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une

maison des associations.

Le montant estimatif du projet s'élève à :

Tranche ferme : 509 400 €

Option 6 : ouverture complète 6 000 €

Option 9 : insonorisation 6 600 €

Cuisine : 12 200 €

Montant total des travaux HT : 534 200 € HT

Il faudra ajouter la démolition et le désamiantage de l'ancienne salle : coût 103 400€. La date de la démolition n'est pas encore prévue à ce jour.

Une demande de subvention DETR sera sollicitée auprès de la Sous-Préfecture.

Une subvention régionale de 76 000€ ainsi qu'une subvention départementale de 123 000€ ont été actées à ce jour. Le Conseil a validé à l'unanimité.

Subventions aux associations.

Monsieur le Maire a proposé de reconduire le montant versé en 2017 aux associations.

Rappel. APE : 700€ - FNACA : 100€ - ADMR-SIAD : 200€
BALADINS : 700€ - CLUB DU 3^e AGE : 350€ - COMITE DES FETES : 700€ - ENTENTE TENNIS DE TABLE : 700€
-MJC : 700€ - USEP : 100€ - VIE LIBRE : 150€ - JALMALV : 200€ - ROSES DE NOEL : 200€ - FOREZ DONZY FOOT : 700€ - GARDIENNAGE EGLISE : 200€

Tour du Roannais Cyclisme.

L'édition de la course cycliste FSGT « Tour du Roannais » se déroulera du 1^{er} au 4 juin 2018. L'étape du samedi 2 juin conduira les coureurs de la ville de Montrond les Bains pour une arrivée à Civens. (Le parcours devrait emprunter le territoire de Forez-Est.)

La commission animations sera sollicitée afin d'en assurer le bon déroulement avec l'aide des associations.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Cheminement piétons en bordure de la RD10

Les travaux sont en cours de finition. Une 1^{ère} couche de 20cm sera posée puis une couche de finition plus tard. Un essai du rabot à désherber sera fait le 25 janvier. La couche définitive sera alors décidée suivant le résultat du rabot.

Pour mieux vivre ensemble.

Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts reste une activité pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Différents polluants sont émis, dont des particules et autres composés cancérigènes, entraînant un risque accru pour la santé. En dehors de dérogations préfectorales, le brûlage de déchets verts est interdit par le règlement sanitaire départemental depuis de nombreuses années, et peut faire l'objet d'une contravention de 450€. Cette pratique est à l'origine de troubles de voisinages causés par les odeurs et fumées. Ces déchets doivent impérativement être déposés à la déchetterie.

INFOS Fibre optique

Le déploiement de la fibre est terminé sur la commune. Les tests vont commencer. Une fois ceux-ci réalisés, il y aura une réunion publique pour répondre à toutes les interrogations.

Manifestations à venir.

Samedi 3 dimanche 4 février : weekend neige MJC

Mardi 6 février : Carnaval. APE

Dimanche 4 mars : marche des Baladins

Samedi 24 mars : Soirée théâtre. APE + MJC

Dimanche 25 mars : thé dansant. APE

Samedi 7 avril : repas CCAS

Prochain conseil le jeudi 22 février 2018 à 20H